



éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classes de danger

Classement du mélange CLP

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour limiter les risques d'eutrophisation.

Délai de rentrée

24 heures après traitement.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers secours

Conseils généraux :

S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

Inhalation :

Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste.

Ingestion :

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -20°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : - -

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement

Tableau des usages et doses autorisées

Cultures légumières	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Chicorée Witloof production de chicons	Mildiou (Phytophthora cryptogea)	0.375kg/hl	1 trait./an trempage des racines	21	1a
Chicorée Witloof production de chicons	Mildiou (Phytophthora cryptogea)	15.0g/m ²	1 trait./an pulvérisation au collet	21	1a
Chicorée Witloof production de racines	Phytophthora	5.0kg/ha	2 trait./an parties aériennes	14	1a
Melon	Mildiou	4.0kg/ha	2 trait./an parties aériennes	3	1a
Fraisier	Mildiou (Phytophthora fragariae, Phytophthora)	5.0kg/ha	3 trait./an	14	1a



Cultures légumières	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
	cactorum)		parties aériennes		

Sur chicorée Witloof: ne pas appliquer la préparation ALIETTE FLASH ou toute autre préparation à base de fosétyl-AI à la fois en plein champ et lors de la phase de forçage.

Cultures tropicales	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
---------------------	-----------------	-------	--	--	---

Ananas	Pythiacées, Phytophthora	7.5kg/ha	1 trait./an plants application effectuée sur le plant avant repiquage	NC	1a
Ananas	Phytophthora	4.5kg/ha	3 trait./an Intervalle min. entre applications : 90 jours ; Possibilité de faire précéder ces 3 applications par un traitement des plants	90	1a
Autres agrumes	Chancre du collet (Phytophthora)	2.5kg/ha	3 trait./an	15	1a
Citronnier	Chancre du collet (Phytophthora)	2.5kg/ha	3 trait./an	15	1a
Clémentinier	Chancre du collet (Phytophthora)	2.5kg/ha	3 trait./an	15	1a
Limettes	Chancre du collet (Phytophthora)	2.5kg/ha	3 trait./an	15	1a
Mandarinier	Chancre du collet (Phytophthora)	2.5kg/ha	3 trait./an	15	1a
Oranger	Chancre du collet (Phytophthora)	2.5kg/ha	3 trait./an	15	1a
Pamplemoussier	Chancre du collet (Phytophthora)	2.5kg/ha	3 trait./an	15	1a

Arbres fruitiers	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Pommier	Pythiacées, Chancre du collet (Phytophthora)	2.5kg/ha	4 trait./an parties aériennes	28	1a
Pommier	Feu bactérien	3.75kg/ha	3 trait./an parties aériennes	28	1a



Arbres fruitiers	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Poirier - Cognassier - Nashi	Pythiacées, Chancre du collet (Phytophthora)	2.5kg/ha	4 trait./an	28	1a
Pomme	Pythiacées, Chancre du collet (Phytophthora)	2.5kg/ha	4 trait./an	28	1a
Néflier	Pythiacées, Chancre du collet (Phytophthora)	2.5kg/ha	4 trait./an	28	1a
Néflier	Feu bactérien	3.75kg/ha	3 trait./an	28	1a
Pomme	Feu bactérien	3.75kg/ha	3 trait./an	28	1a
Poirier - Cognassier - Nashi	Feu bactérien	3.75kg/ha	3 trait./an parties aériennes	28	1a
Cultures diverses	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Houblon	Mildiou	6.25kg/ha	8 trait./an parties aériennes	14	1a

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à cet arrêté, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45.

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau et prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 m en bordure des points d'eau pour limiter les risques d'eutrophisation.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

Champ d'activité

Grâce à son action systémique, par la stimulation des défenses naturelles du végétal, ALIETTE FLASH permet de lutter efficacement contre les maladies liées à *Phytophthora*, souvent mal contrôlées par les fongicides de contact, ainsi que certaines maladies causées par des bactéries (*Erwinia amylovora* / pommiers-poiriers).

Traitement

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Mildiou de l'endive (chicorée Witloof en production de racines):

-Pulvériser au maximum 2 applications, en végétation, à 10-15 jours d'intervalle, dont la dernière au plus tard 14 jours avant l'arrachage des racines.

Mildiou de l'endive (chicorée Witloof en production de chicons) :

- pulvérisation des collets avant mise en forçage à la dose d'emploi de 15g/m2 en une seule application avec 5 à 10 l de bouillie par m2. - ou trempage des racines avant mise en forçage à 0,375 Kg/hl pendant une durée de 1 à 2 minutes.

Sur chicorée witloof: Ne pas appliquer la préparation ALIETTE FLASH ou toute autre préparation à base de fosétyl-AI à la fois en plein champ et lors de la phase de forçage.

Mildiou du fraisier (*Phytophthora fragariae*, *Phytophthora cactorum*) :

- L'année de plantation, effectuer un premier traitement 3 semaines après la plantation puis renouveler 1 à 2 fois dans le mois suivant.

- L'année de production, au printemps, à la reprise de végétation, effectuer 2 à 3 applications à intervalle de 1 mois.

Mildiou du melon (*Pseudoperonospora cubensis*):

Traiter préventivement en suivant les avis des bulletins de santé du végétal de votre région et au plus tard dès l'apparition des premiers symptômes.

Gombose parasitaire des agrumes (*Phytophthora spp.*) :

Prévoir 3 applications, au printemps, au flux de végétation de début juin, puis au flux de végétation de septembre.



Assurer un mouillage abondant de l'ordre de 1000 l de bouillie par ha en respectant la dose de 2,5 kg/ha.

Feu bactérien du poirier (*Erwinia amylovora*) :

Traitement préventif en période de floraison principale, traiter dès le stade D-D3 ou BBCH 56 (boutons verts), recommencer le traitement 3 à 4 jours plus tard, selon les risques de contaminations. Un troisième traitement 3 à 4 jours plus tard peut être nécessaire si les risques de contamination sont importants et si la floraison se prolonge.

Chancre du collet du pommier :

- En pépinières, effectuer une pulvérisation mensuelle pendant la période végétative dans la limite de 4 applications par an.

- Sur arbres adultes, assurer une protection préventive avec 3 traitements : - à la floraison. - 1 mois après la floraison. - 2 mois après la floraison. En protection curative, effectuer 1 traitement tous les mois pendant la période végétative dans la limite de 4 traitements maximum.

Mildiou du Houblon :

Traiter préventivement en suivant les avis des bulletins de santé du végétal de votre région et au plus tard dès l'apparition des premiers symptômes.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Classification FRAC

33 - Systémie ascendante et descendante ; activité directe sur la maladie et indirecte en Stimulant les Défenses Naturelles de la plante.

Conditions du milieu

Eviter de traiter aux heures chaudes de la journée.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :					PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE			
			PULVÉRISATEUR A RAMPE ; PULVÉRISATION VERS LE BAS					
			TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE				
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique*	Réutilisables	Réutilisables**		
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel			
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1								
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)								
Caractéristiques des EPI		MÉLANGE/ CHARGEMENT	LANCE / CULTURES BASSES (< 50 cm)		LANCE / CULTURES HAUTES (> 50 cm)		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
			SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION		
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065		EPI vestimentaire ET EPI partiel	EPI vestimentaire				EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1								
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009		Type 3 ou 4	Type 3 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	Type 3 ou 4		
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006								
Caractéristiques des EPI		MÉLANGE/ CHARGEMENT	PULVÉRISATEUR A DOS				NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	Réutilisables				Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065								
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009		Type 4	Type 4 avec capuche				Type 4	
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006								

*Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Dans le cas d'une application avec tracteur avec cabine, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

**En cas de contact avec la culture traitée.



Mentions légales

Alette® Flash ☐ 800 g/kg fosétyl-AI ☐ AMM n°9600025 ☐ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ☐ © Marque déposée Bayer

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2



☐ ☐ ☐ Attention ☐ ☐ ☐ H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Octobre 2020 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services)



Bayer S.A.S.
Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France
www.bayer-agri.fr

Bayer Service Infos
0 800 25 35 45 Service & appel gratuits